

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), avis est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 13 décembre 2022 le calendrier 2023 de ses séances ordinaires, tel qu'apparaissant ci-dessous :

Mardi 17 janvier 2023
Mardi 14 février 2023
Mardi 14 mars 2023
Mardi 11 avril 2023
Mardi 9 mai 2023
Mardi 13 juin 2023
Mardi 11 juillet 2023
Mardi 8 août 2023
Mardi 12 septembre 2023
Mardi 10 octobre 2023
Mardi 14 novembre 2023
Mardi 12 décembre 2023

Toutes les séances ordinaires du conseil ont lieu à l'hôtel de ville, situé au 195, boulevard Matagami à Matagami, dans la salle réservée aux délibérations, à compter de 19 h 30.

DONNÉ à Matagami, ce quatorzième jour de décembre de l'année deux mille vingt-deux.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité le 14 décembre 2022 et sur le site Internet www.matagami.com le 14 décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 décembre 2022.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier